

1. Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente (ci après dénommées « CGV ») ont pour but :

- D'informer le Client (également dénommé ci-après « Acheteur ») sur les conditions et modalités dans lesquelles EXATEC (également dénommé ci-après « Vendeur ») procède à la réalisation des commandes,
- De définir les droits et obligations des parties qui s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des commandes.

Les présentes CGV s'imposent à tout Acheteur passant une commande auprès d'EXATEC. A ce titre, un exemplaire est transmis à chaque Client et est mis à disposition sur le site internet www.exatec-wbs.com.

EXATEC se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

2. Identité de la Société

EXATEC

580 RUE ANTOINE PEGLION
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
FRANCE

SAS au Capital de 250 000 €

Exatec est certifiée ISO 9001 par Bureau Veritas

Fax n° : +33 (0)4.93.28.34.55

Téléphone : +33 (0)4.93.28.18.09

Site Internet : www.exatec-wbs.com

Courriel : contact@exatec-wbs.com

Siret : 433 846 490 00046

N° Intracommunautaire : FR 78 433 846 490

3. Etablissement des commandes

a. Validation Commandes/devis

Tout bon de commande reçu du Client par courriel, télécopie ou courrier constitue une acceptation irrévocable du devis ou de l'offre de prix établi par EXATEC. Il ne peut être remis en cause sauf à ne pas être conforme au devis ou à l'offre de prix auquel il se rapporte.

Les informations du devis sont valables à compter de la date d'établissement de celui-ci, pour la durée de validité mentionnée, et sous réserve de disponibilité des produits lors de la confirmation de commande.

Ainsi, toute commande émise par le Client n'engage EXATEC qu'à compter de l'envoi de la confirmation de commande par son service commercial.

Toute commande implique l'acceptation sans restriction ni réserve des CGV d' EXATEC. Celles-ci s'appliquent également dans l'hypothèse où le Client dispose de conditions générales d'achats.

Toute commande passée et validée est réputée ferme et définitive. Elle ne peut être annulée qu'avec l'accord écrit d'EXATEC.

Aucune modification de commande n'est acceptée sauf à recevoir au préalable l'accord écrit du service commercial d'EXATEC.

b. Prix

Sauf indication claire du contraire, les prix de vente des produits et prestations sont indiqués en Euros et sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement du bon de commande par EXATEC.

Les prix mentionnés dans nos offres s'entendent hors taxes, TVA en sus.

Les prix proposés par le Vendeur lors de l'établissement d'une offre de prix ne sont valables que pendant la durée de validité du devis.

EXATEC se réserve le Droit de modifier ses prix de vente à tout moment sans préavis.

c. Délais d'expédition

Les délais d'expédition sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Ils s'entendent au départ des locaux d'EXATEC. Tout dépassement éventuel de délais ne peut donner lieu à des dommages et intérêts ou annulation de la commande par le Client.

4. Choix des produits

a. Disponibilité des produits

La disponibilité des produits s'entend à la date d'émission du devis. La disponibilité est confirmée ou modifiée lors de la confirmation de la commande.

b. Références

EXATEC ne peut être tenu pour responsable d'une erreur de référence de l'Acheteur. Toute erreur de référence à la commande de l'Acheteur ne peut entraîner ni remboursement, ni annulation.

c. Qualité des produits

La commande passée par le Client implique acceptation définitive de la qualité des pièces lorsque celle-ci est mentionnée sur l'offre de prix. A défaut, les pièces sont réputées « Neuves » ou « Reconditionnées ».

5. Conditions de paiement

a. Réserve de propriété

Le matériel vendu, en ce compris tous accessoires, reste la propriété de EXATEC jusqu'à complet paiement du prix. L'Acheteur ne peut ni vendre ni donner en gage le matériel et ses accessoires jusqu'à complet paiement du prix.

b. Délais de paiement

La commande passée par le Client implique acceptation définitive des conditions de paiements proposées par EXATEC au moment du devis.

Dans tous les cas, le paiement ne peut intervenir plus de soixante jours après la date de facturation.

c. Escompte

Les factures émises par EXATEC sont payables sans escomptes.

d. Pénalités

Passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne :

- l'application d'une pénalité équivalente à trois fois le taux d'intérêt légal (conformément à la Loi 2008-776 dite « LME » du 04/08/08)

- l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues

- la suspension ou l'annulation, au choix d'EXATEC, de toutes les commandes en cours

En sus de la pénalité légale, toute facture recouvrée par le biais de notre service contentieux entraîne l'application d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% des sommes dues. Dans tous les cas, cette indemnité ne peut être inférieure à deux cent euros hors taxes.

6. Livraison et réception

a. Responsabilités et obligations

Afin de définir les responsabilités et obligations de l'Acheteur et du Vendeur lors de la livraison, EXATEC applique les règles du commerce international par l'intermédiaire des « Incoterms ». Ces derniers précisent le transfert des risques et des frais liés au transport. EXATEC assume ses devoirs conformément à l'incoterm convenu à la commande.

b. Litige transport

En cas de litige relatif au transport, le Client doit émettre des réserves auprès du prestataire selon les règles et usages en vigueur. En l'absence de réserves, EXATEC n'a pas à gérer le litige ni à le prendre en charge quelque soit l'incoterm convenu entre les parties.

7. Garantie / litige

En cas de livraison d'un produit non conforme à la commande, l'Acheteur doit formuler sa réclamation dans un délai de quatorze jours calendaires à compter de la réception du colis.

La garantie couvre uniquement les produits reconditionnés et neufs. Elle s'étend sur une durée de trois mois à compter de la date de réception.

La garantie ne couvre pas :

- Les défauts et leurs conséquences dus à toutes interventions sur le produit
- Les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation anormale non conforme du produit
- Les erreurs de référence à la commande
- Tout produit dont l'étiquette EXATEC est enlevée

Toute réclamation doit être émise auprès du service qualité (courriel : quality@exatec-atm.com). Le Client doit apporter à EXATEC tous les éléments permettant de qualifier le litige et le solutionner, à savoir :

- Numéro de série EXATEC
- Référence de la pièce
- Numéro de commande
- Photos
- Problème(s) rencontré(s)

Si les éléments nécessaires à la gestion du dossier litige ne sont pas transmis sous quatorze jours calendaires après son ouverture, il est considéré nul et non avenu.

Si le produit est reconnu comme « non-conforme » ou nécessitant l'application d'une garantie, EXATEC transmet à l'Acheteur un bon de retour. Ce bon de retour doit être joint au produit.

La création d'un litige ou la prise en compte de la garantie par EXATEC n'enlève en rien l'obligation de paiement, ni ne le suspend.

8. Tribunal compétent

Les CGV d'EXATEC sont soumises à la Loi française.

En cas de litige relatif à l'application des présentes, le tribunal de commerce de Nice est seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.